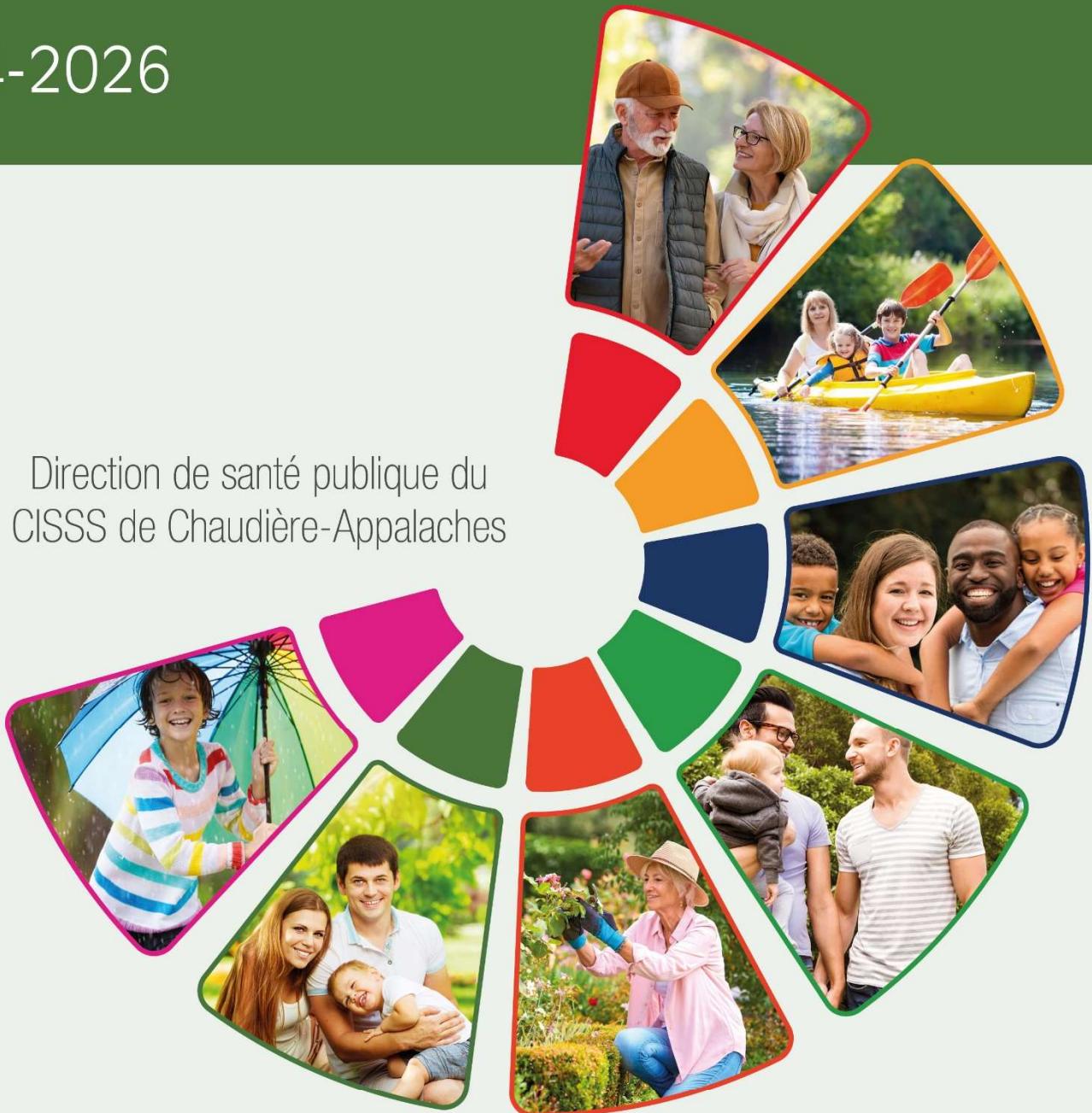


Actualisation du Plan d'action régional de santé publique

2024-2026

Direction de santé publique du
CISSS de Chaudière-Appalaches



Mot de la directrice de santé publique

C'est avec beaucoup d'enthousiasme que je vous présente cette *Actualisation du Plan d'action régional de santé publique 2024-2026*, basée sur la mise à jour récente des orientations du Programme national de santé publique (PNSP).

Cet exercice d'actualisation se veut complémentaire au *Plan d'action régional de santé publique de Chaudière-Appalaches 2015-2025* dans une perspective d'adaptation à la réalité évolutive de notre contexte régional. Il témoigne de notre engagement, plus fort que jamais, à offrir des services qui maintiendront et amélioreront la santé de notre population en agissant sur les causes des problèmes de santé évitables et contribuera à réduire les inégalités sociales de santé. Il considère les besoins spécifiques et émergents de notre population, les caractéristiques de notre région ainsi que les services offerts à ce jour.

Au regard de notre expérience des dernières années et du contexte pandémique que nous avons traversé, des thématiques d'importance pour 2024-2026 ont été identifiées dans la perspective de toujours améliorer la performance de nos services **au bénéfice de la santé et du mieux-être** de la population. En ce sens, cet exercice d'actualisation de nos services régionaux se combine à l'élaboration de notre planification stratégique régionale afin d'assurer un déploiement optimal de ces derniers, en utilisant différents leviers d'action, permettant la mobilisation de tous les acteurs œuvrant pour améliorer la santé et les conditions de vie dans la région.

De manière plus détaillée, pour les années à venir, nos équipes de santé publique, ainsi que nos partenaires internes et externes, fonderont leur mobilisation et leur engagement notamment sur les cinq thématiques suivantes :

1. Agir efficacement pour toute urgence sanitaire et menace à la santé de la population
2. Favoriser la santé durable et réduire l'impact des changements climatiques sur la santé
3. Réduire les vulnérabilités des tout-petits
4. Renforcer la santé mentale de la population, en particulier chez les jeunes
5. Soutenir le vieillissement en santé

En terminant, je tiens à saluer et remercier particulièrement notre réseau de partenaires présents et engagés dans la région, qui contribuent à ce que nos actions de santé publique portent fruit. Cette collaboration intra et intersectorielle sera toujours aussi précieuse pour l'actualisation de ces nouvelles orientations et pour relever les défis qui en découlent.

La directrice de santé publique de Chaudière-Appalaches,



Liliana Romero, MD, MSc., FRCPC

Notre mission

La raison d'être de la Direction de santé publique de Chaudière-Appalaches est de protéger, améliorer et maintenir la santé et le bien-être de la population de la région de la Chaudière-Appalaches en fournissant des services de qualité, adaptés aux besoins et aux réalités du territoire, en collaboration avec les partenaires et la communauté.

Pour y arriver, nos équipes de santé publique sont constituées d'une variété de professionnels et rassemblent les expertises particulières requises pour agir sur les risques à la santé de la population. Ils agissent tous ensemble avec cœur en ayant comme valeurs essentielles **l'humanisme, l'équité, la collaboration, la transparence, l'accessibilité et la rigueur scientifique.**

Vision – Ce que nous souhaitons pour l'avenir

Après avoir traversé la pandémie de COVID-19, les équipes de la Direction de santé publique se mobilisent et poursuivent plus que jamais leur engagement à :

- Être un leader régional pour agir sur les risques à la santé de la population.
- Déployer des services de qualité et performants, misant sur l'innovation, l'efficience, l'agilité, les expertises diversifiées, la collaboration et le potentiel des individus.

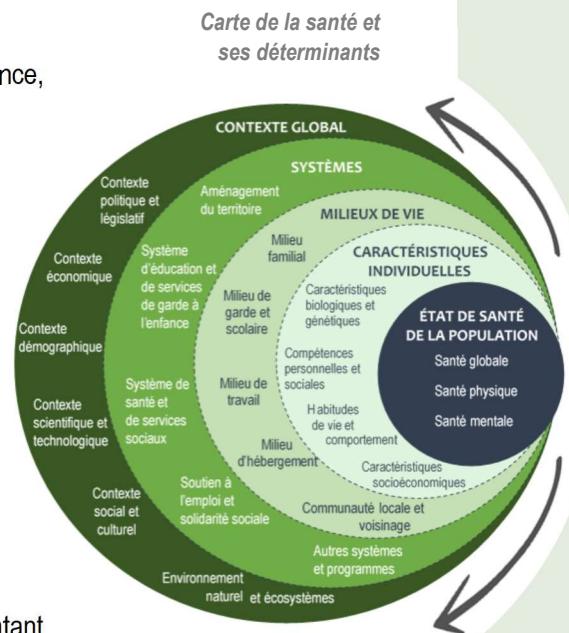
Principes fondamentaux guidant notre travail

Quatre principes fondamentaux ont été choisis pour guider notre travail, toujours en ayant en arrière-plan le cadre conceptuel des déterminants de la santé (MSSS, 2011) qui présente un regard d'ensemble et nuancé des facteurs individuels, sociaux, économiques et environnementaux associés à la santé. Ces principes visent ainsi l'amélioration de la santé et du bien-être de notre population par des actions intégrées, en œuvrant en globalité sur les différentes facettes de la santé.

Principe 1 : la participation citoyenne

Présente au cœur de notre travail, la participation citoyenne réfère à la **collaboration** et à la **relation** établie avec les citoyens, les partenaires (représentant la voix de la population ou des sous-groupes qui la composent) et la population. L'idée est de favoriser leur participation aux décisions prises en santé publique et d'identifier les besoins des citoyens et de la population pour orienter notre offre de services.

Cette relation est fondée sur la confiance et la reconnaissance de l'apport de chacun. Elle s'inscrit dans un processus dynamique d'interactions et d'apprentissages. Les savoirs expérientiels, le vécu et les connaissances du citoyen sont valorisés et pris en compte pour améliorer les services.

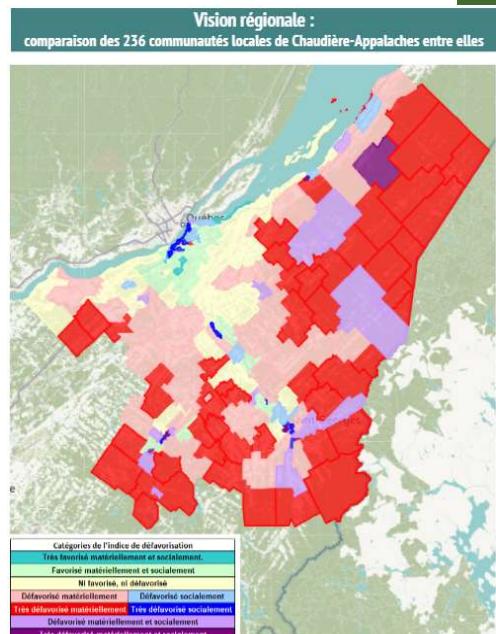


CESAR YAMID PÉREZ PILLIMUE s'implique au sein du **Comité travailleur étranger** depuis 2023 afin de partager son **vécu** et son **expérience** en tant que citoyen vivant lui-même le parcours d'un travailleur étranger.

Principe 2 : la réduction des inégalités sociales de santé

Les inégalités sociales de santé font référence à des **écart de santé injustes entre les individus** présents parfois dès la naissance. Ces écarts de santé résultent des conditions dans lesquelles les gens naissent, grandissent, se développent, travaillent et vivent, lesquelles influencent leur santé. Ces conditions touchent, par exemple le revenu, le niveau de scolarité, l'emploi, l'inclusion sociale, le lieu de résidence, etc.

La lutte aux inégalités sociales de santé s'avère donc un principe de premier plan dans le cadre de notre mission de santé publique centrée sur le maintien et l'amélioration de la santé. Ainsi, pour agir concrètement en ce sens, il importe d'avoir une connaissance et une compréhension fine des types d'inégalités présentes dans la région, de même que leur localisation particulière. Pour ceci, par la démarche de la caractérisation des communautés locales, l'équipe de surveillance de la santé produit et met à jour périodiquement un outil cartographique illustrant notamment la répartition de l'indice de défavorisation matérielle et sociale dans la région. Cet outil favorise ainsi le développement d'une vision commune entre partenaires, la mobilisation collective et le choix d'actions mieux ciblées afin d'améliorer les conditions de vie et la santé.



Caractérisation des communautés locales, 4^e édition (2024)

Principe 3 : la lutte aux changements climatiques

La lutte aux changements climatiques est devenue une priorité majeure de santé publique, car elle influence directement la santé des populations à l'échelle mondiale. Les effets des changements climatiques, tels que les vagues de chaleur extrême, les tempêtes, les inondations et les sécheresses, ont un impact significatif sur la santé humaine. Ils peuvent agraver les maladies respiratoires, augmenter les risques de maladies infectieuses, compromettre la sécurité alimentaire et accroître les inégalités sociales de santé.

Pour répondre à cette menace croissante, il est impératif d'adopter des mesures concrètes visant à atténuer les effets des changements climatiques et à renforcer la résilience des communautés. Cela nécessite une action coordonnée à différents niveaux tels que la sensibilisation du public, l'élaboration de politiques climatiques et environnementales efficaces ainsi que la promotion de modes de vie durables et respectueux de l'environnement.

Dans le cadre de notre mission de santé publique, nous nous engageons à jouer un rôle actif dans la lutte aux changements climatiques. À cette fin, nous travaillons en collaboration avec d'autres acteurs du domaine de la santé et de l'environnement pour développer des stratégies innovantes et des programmes d'intervention efficaces.

En intégrant la lutte aux changements climatiques dans nos actions de santé publique, nous contribuons à protéger la santé des populations actuelles et futures, tout en préservant l'intégrité de notre environnement pour les générations à venir.

Principe 4 : le développement durable

La promotion du développement durable est au cœur de notre mission de santé publique. En équilibrant les besoins actuels avec les ressources futures et en préservant la santé des générations à venir, nous adoptons des pratiques respectueuses de l'environnement.

Cette approche aligne nos actions sur plusieurs des **17 objectifs de développement durable** définis par les [Nations unies](#). En travaillant avec nos partenaires, nous contribuons ainsi à créer des communautés plus saines et plus résilientes, capables de prospérer dans un monde en évolution.



Les axes stratégiques

Cinq axes stratégiques ont également été choisis avec attention afin d'inspirer et d'orienter nos équipes de santé publique, de même que nos collaborateurs internes et externes.

Principes fondamentaux et axes stratégiques

2023-2026



Thématiques régionales pour 2024-2026

Nos équipes de santé publique accentuent aujourd’hui leur engagement autour de cinq thématiques pour 2024-2026.

Celles-ci s’inscrivent en complémentarité aux actions déjà portées par la Direction de santé publique de

Chaudière-Appalaches, ceci toujours en déclinaison du *Programme national de santé publique (PNSP) 2015-2025*.

Il est toutefois important de comprendre que les services présentés dans les feuillets du [*Plan d'action régional de santé publique de Chaudière-Appalaches 2015-2025*](#) demeurent toujours pertinents et accessibles. Ainsi, le présent document se veut complémentaire à ceux-ci dans une perspective d’adaptation à la réalité évolutive de notre contexte régional, notamment influencé par la pandémie et ses effets collatéraux sur les systèmes, les milieux de vie et les individus.

Les cinq thématiques régionales se déclinent ainsi :

1. Renforcer notre capacité à faire face à de futures pandémies ou menaces à la santé
2. Favoriser la santé durable et réduire l’impact des changements climatiques sur la santé
3. Réduire les vulnérabilités des tout-petits
4. Renforcer la santé mentale de la population, en particulier celle des jeunes
5. Soutenir le vieillissement en santé

Les pages suivantes présentent de manière synthétique chacune des thématiques en suivant une séquence de présentation en quatre sections (illustrées par les quatre symboles ci-contre) :



L'**état de situation** dans la région à ce jour.



La **mise en œuvre actuelle** au sein de nos équipes (actions en cours).



Les **actions à venir** d’ici 2026.



Différentes **cibles** que nous visons d’ici 2026.

Thématique 1 : Renforcer notre capacité à faire face à de futures pandémies ou menaces à la santé

Divers événements survenus au cours des dernières années rappellent l'importance d'être bien préparé pour faire face aux phénomènes qui pourraient menacer de manière directe ou indirecte la santé de la population. Notons par exemple les inondations de 2019, les vagues de chaleur extrême, les récents impacts des feux de forêt sur la qualité de l'air et, bien sûr, la dernière pandémie mondiale de COVID-19.



Les leçons tirées de ces situations d'urgences montrent qu'il est essentiel de rester réactif et performant afin de faciliter la préparation et la réponse des services de santé publique, non seulement à l'interne de nos équipes, mais également dans les mécanismes d'arrimage avec nos divers partenaires. Pour ceci, nous visons les objectifs suivants :

- ⇒ *Renforcer les processus de vigie et de détection des menaces émergentes à la santé.*
- ⇒ *Soutenir les milieux afin de favoriser le renforcement de la capacité d'agir des individus sur leurs conditions de vie et l'environnement, afin de réduire la vulnérabilité de la population lors de situation d'urgence.*
- ⇒ *Prévenir les possibles menaces à la santé et conseiller nos partenaires et la population à cet égard.*
- ⇒ *Améliorer la performance de nos interventions dans tout le continuum de gestion de menaces à la santé.*
- ⇒ *Fournir une information claire à nos partenaires et à la population, et ce, en temps opportun.*
- ⇒ *Poursuivre et actualiser l'application des mesures d'urgence pertinentes.*

Situation régionale

Les inondations ont notamment des répercussions sur l'environnement, la sécurité, les infrastructures, l'économie, la santé et le bien-être des communautés. Celles survenues dans la Beauce en 2019 ont d'ailleurs particulièrement marqué notre population. Voici quelques exemples significatifs :

- Municipalité de Scott : **285 propriétés inondées**, dont une centaine de propriétés démolies.
- Ville de Sainte-Marie : **975 propriétés inondées**, dont 316 propriétés démolies.

D'autre part, depuis mars 2020, la pandémie de COVID-19 a profondément modifié le quotidien des individus et des communautés. Selon *l'Enquête québécoise sur la santé de la population 2020-2021* (ISQ), pendant la pandémie de COVID-19, la population de Chaudière-Appalaches (âgée de 15 ans et plus) présentait différents contextes de vie difficiles :

- **77 %** des individus éprouvaient une diminution de la satisfaction à l'égard de sa vie sociale.
- **35 %** des individus avaient abaissé la fréquence de leur pratique d'activité physique.
- **19 %** des individus déclaraient avoir vécu des répercussions de la pandémie sur leurs obligations financières.
- **60 %** des individus indiquaient que leur situation d'emploi était affectée par la pandémie.

Le réseau d'Éclaireurs de Chaudière-Appalaches¹ a mis en lumière diverses préoccupations au sein de notre population. Par exemple, voici les préoccupations les plus fréquentes au cours de la dernière année :

- Pauvreté et appauvrissement : **45 %**
- Enjeux liés aux services : **30 %**
- Difficultés liées aux transports : **8 %**
- Bien-être et santé mentale : **3,2 %**

¹ Le réseau d'Éclaireurs représente des collaborateurs communautaires qui, au moment de la pandémie, se sont unis afin d'assurer une veille psychosociale dans les communautés et ainsi détecter, comprendre et mieux répondre aux besoins émergents en temps opportun. Pour en savoir davantage, voici le lien vers le [Guide du réseau d'Éclaireurs](#) en Chaudière-Appalaches.

La connaissance de ces besoins exprimés par la population nous permet de mettre en place des actions préventives et d'adapter nos interventions lors de la gestion de menaces à la santé. Ces stratégies adaptatives sont essentielles afin de diminuer les inégalités sociales de santé et les impacts auprès de personnes en situation de vulnérabilité.



Actions en cours

- Maintien et amélioration continue des processus de vigie des menaces, de sorte à ajuster nos interventions en protection et en prévention.
- Maintien des services de garde pour la gestion quotidienne des maladies à déclaration obligatoire (MADO) et des signalements.
- Consolidation des partenariats intersectoriels pour se préparer et agir efficacement lors de menaces à la santé.
- Collaboration avec les acteurs du territoire pour renforcer le développement des communautés, la résilience et la cohésion sociale.
- Appropriation de la mise à jour du *Plan de réponse face aux urgences en santé publique*, en se basant sur l'analyse des leçons apprises pendant la pandémie et en incluant des mesures d'atténuation visant à réduire les impacts à la santé de la population.
- Communication rapide des risques à la population et aux partenaires du territoire lors de situations de menace à la santé.
- Évaluation des impacts environnementaux, production d'avis de santé publique et participation aux audiences publiques pour des projets de développement régional.
- Mobilisation des partenaires et de la population afin de favoriser la collaboration lors de la mise en place de mesures de prévention et protection dans le cas de situations de risque et de menace à la santé.
- Mise à jour en continu de *Plan de mobilisation des ressources en santé publique* en cas de menace à la santé de la population.
- Soutien-conseil dans les milieux de travail pour l'élaboration et la mise en application des programmes de prévention et des plans d'action qui visent la réduction de l'exposition des travailleurs aux risques présents.

☞ Les MADO sont des infections ou affections dont la déclaration aux autorités sanitaires est imposée par la loi en raison de leur impact significatif sur la santé publique.

☞ En cas d'urgence ou de crise sanitaire, le plan de mobilisation des ressources des établissements de la santé, incluant les ressources médicales, peut être mis en opération lorsque le directeur de santé publique est d'avis qu'il ne peut intervenir efficacement ou dans les délais requis pour protéger la santé de la population.

Les établissements sont alors tenus de se conformer aux directives du directeur (L.R.Q., c. S-2.2)



Actions à venir d'ici 2026

- Améliorer en continu le système de vigie face aux phénomènes émergents pouvant affecter la santé de la population.
- Renforcer le système d'enquêtes épidémiologiques et les interventions associées selon les meilleures pratiques et poursuivre l'optimisation des processus.
- Déployer et consolider la mise à jour du *Plan de réponse face aux urgences en santé publique* et renforcer les liens avec nos partenaires à cet égard.
- Soutenir la cohésion sociale et la résilience dans les communautés en misant sur les compétences et l'expertise de l'organisation communautaire.
- Poursuivre le développement des compétences des employés de la direction pour les situations d'urgence sanitaire, par le biais de différentes formations développées par le réseau de santé publique.

- Réaliser des exercices de simulation intradirection de santé publique et avec la Sécurité civile à l'égard du nouveau plan de mesures d'urgence.
- Réaliser des activités d'évaluation et développer de nouvelles pratiques préventives basées sur les leçons apprises lors de la gestion éventuelle de futures menaces à la santé ou d'urgences sanitaires.



Quelques cibles pour 2026

- Une vigie systématique des phénomènes émergents sera réalisée sur une base régulière dans chacune des équipes.
- Des communications efficaces et adaptées seront réalisées sur une base régulière afin de poursuivre l'accompagnement des acteurs concernés de la région lors de situations d'urgence.
- Le personnel de la Direction de santé publique sera mieux outillé pour la gestion des situations d'urgence sanitaire et menace à la santé.
- Des évaluations ou des rétroactions se réaliseront à la suite des interventions effectuées avec les partenaires et les communautés afin de mieux se préparer et intervenir pour de futures menaces.
- Un minimum de deux exercices de simulation et des bilans seront réalisés chaque année lorsque possible avec nos partenaires de la Sécurité civile.

Thématique 2 : Réduire l'impact des changements climatiques sur la santé et favoriser la santé durable

Pour lutter contre les changements climatiques, notre vision de santé publique se base sur l'utilisation d'une approche axée sur les cobénéfices, laquelle propose des actions qui renforcent la promotion de la santé, l'action sur les déterminants de la santé, la santé durable et la capacité d'agir face aux changements climatiques. Les connaissances et les outils qui se développent actuellement pour faire face aux aléas climatiques peuvent jouer un rôle crucial dans le soutien des communautés. Plus en détail, nous visons les objectifs suivants :

- ➲ *Mobiliser et sensibiliser les divers partenaires sur la question des changements climatiques, de la santé durable et des milieux de vie sains.*
- ➲ *Encourager une transition socioécologique équitable ainsi que l'aménagement du territoire de façon durable et favorable à la santé.*
- ➲ *Soutenir l'atténuation des changements climatiques.*
- ➲ *Réduire la vulnérabilité de la population aux changements climatiques.*
- ➲ *Améliorer la capacité d'adaptation ainsi que la résilience climatique régionale.*



Situation régionale

- En Chaudière-Appalaches, plusieurs aléas climatiques évolueront en s'intensifiant dans les années futures selon le portrait climatique régional réalisé en 2023. C'est ce qui ressort des scénarios de projection d'ici 2070 pour :
 - Le réchauffement moyen du climat
 - Les chaleurs extrêmes et les vagues de chaleur
 - Les pollens allergènes
 - Les vecteurs de maladies infectieuses
 - La sécheresse
 - Les tempêtes et précipitations
 - Les inondations, submersions marines et érosion côtière
- Selon l'analyse de la vulnérabilité aux changements climatiques réalisée dans la région, ces aléas climatiques auront différents effets, dont notamment :
 - L'augmentation du nombre de jours de **chaleur extrême** et des **vagues de chaleur**.
 - L'allongement de la saison estivale et, par conséquent, l'augmentation des concentrations de **pollens**.
 - Un risque accru d'acquisition de la **maladie de Lyme**.
 - Une augmentation des périodes **d'insuffisance en eau et d'assèchement du sol** en été pour l'horizon 2050.
 - Une hausse des **précipitations** totales annuelles et donc un risque plus élevé d'**inondation**.
- Selon les résultats d'un projet de recherche sur la *Capacité d'adaptation des systèmes de santé et services sociaux à protéger la santé mentale et le bien-être psychosocial des populations exposées à des événements météorologiques extrêmes* (CASSIOPEE) réalisé dans la région en 2022², les événements météorologiques extrêmes (ÉME) entraînent une hausse du stress et de la détresse psychologique dans les communautés de Chaudière-Appalaches. Ils entraînent également des perturbations sociales et l'augmentation des consultations et des hospitalisations.
- Au sein de la population québécoise, **26 % des adultes** (18 ans et plus) manifestent au moins un symptôme d'écoanxiété (ex. : peur, insomnie, angoisse, etc.) et cette proportion atteint **49 % chez les jeunes adultes** (18-24 ans).

Découvrez [les résultats de l'évaluation réalisée en Chaudière-Appalaches](#) en 2023.



☝ **L'écoanxiété** se définit comme un sentiment d'anxiété ou de préoccupation ressenti par une personne face aux changements climatiques et l'appréhension des conséquences directes associées. Elle peut avoir des effets tels la peur ou l'angoisse, l'insomnie, un sentiment d'impuissance face au sort de la planète, etc.

²Dans le cadre du projet **CASSIOPEE** réalisé en collaboration avec l'UQAR, 116 entrevues ont été réalisées auprès d'acteurs clés et de citoyens partenaires de la région de la Chaudière-Appalaches en lien avec les impacts psychosociaux d'événements météorologiques extrêmes.



Actions en cours

- Soutien à la concertation entre les acteurs qui œuvrent pour la lutte aux changements climatiques (LCC) et le développement durable.
- Élaboration de l'offre de service de la Direction de santé publique en lien avec la LCC et le développement durable et promotion de celle-ci auprès des partenaires.
- Élaboration et diffusion de notre *Plan d'action régional de lutte intégrée aux changements climatiques* (PARLACC).
- Conception et déploiement d'un premier module de formation sur les changements climatiques à l'ensemble du personnel du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Chaudière-Appalaches, soit une introduction aux concepts clés du domaine et aux impacts à la santé.
- Réalisation d'un projet de recherche évaluant la *vulnérabilité régionale aux changements climatiques* (VRAC) et mise à jour périodique de celui-ci.
- Développement et diffusion de fiches de sensibilisation aux pratiques écoresponsables auprès du personnel du CISSS de Chaudière-Appalaches.
- Activités personnalisées de transfert de connaissances concernant les changements climatiques, le développement durable et la santé durable auprès de différentes équipes, de partenaires et de milieux municipaux.
- Réalisation d'évaluations d'impacts à la santé (EIS) dans le cadre de projets de développement régional selon une approche globale de santé durable.
- Soutien des partenaires (municipalités régionales de comté (MRC), municipalités) pour un aménagement du territoire durable et favorable à la santé, notamment par la révision des documents réglementaires en aménagement du territoire et en urbanisme.
- Collaboration à la planification d'initiatives visant une offre alimentaire saine et durable dans les milieux de vie, incluant la promotion de la consommation des protéines végétales.
- Soutien-conseil aux partenaires (MRC, municipalités) pour l'identification d'opportunités de financement pour des projets touchant la LCC et le développement durable, incluant une assistance technique pour la rédaction des propositions.
- Participation soutenue à la mise en œuvre du plan d'action du comité de développement durable du CISSS de Chaudière-Appalaches.



Actions à venir d'ici 2026

- Renforcer la collaboration entre les divers partenaires intersectoriels de la région par l'organisation de journées d'échange permettant le partage de projets municipaux inspirants pour la transition socioécologique dans la région.
- Offrir un soutien étroit aux partenaires dans l'élaboration et la révision de leurs plans de LCC, incluant les *Plans climat*.
- Concevoir et déployer un deuxième module de formation sur les changements climatiques pour l'ensemble du personnel du CISSS de Chaudière-Appalaches, mettant l'accent sur l'action climatique et les pistes de solutions s'offrant au personnel de la santé.
- Participer à des travaux de recherche sur l'adaptation aux changements climatiques portant sur les populations vulnérables.

- Produire un outil cartographique interactif incluant des données sur la vulnérabilité régionale aux changements climatiques, des données psychosociales et d'autres déterminants de la santé.
- Réaliser différentes activités de transfert de connaissances auprès des décideurs, des partenaires régionaux et locaux et du public afin de promouvoir les milieux de vie favorables à la mobilité durable et active et la réduction des espaces dédiés à l'automobile.
- Concevoir notre *Plan d'adaptation régional climatique (PARC)*, incluant des propositions de mesures à mettre en œuvre par la Santé publique et ses partenaires régionaux (ex. : municipalités, organismes communautaires) et en assurer la mise en œuvre.
- Collaborer à la mise en œuvre de projets d'alimentation durable, de cuisines collectives, de jardins communautaires et d'éveil des goûts chez les enfants.
- Soutenir la mise en œuvre de projets en mobilité durable et active.
- Offrir une assistance aux partenaires de la région pour leurs initiatives en faveur de l'atténuation des changements climatiques, notamment l'élaboration de politiques climatiques et énergétiques.
- Élaborer et déployer des mesures afin de favoriser la résilience et réduire le phénomène de l'écoanxiété dans les communautés.
- Promouvoir les actions favorisant la résilience et la santé mentale de la population, notamment en contexte post-crise à la suite d'événements climatiques.

Quelques cibles pour 2026

- L'offre de service de la Direction de santé publique en lien avec la LCC et le développement durable sera bien connue des partenaires.
- Au moins deux événements (journées d'échange) auront eu lieu dans la région afin de favoriser la création de liens entre les divers partenaires intersectoriels pour la transition socioécologique.
- L'ensemble du personnel de la Direction de santé publique aura suivi une formation adaptée à leur travail afin de contribuer à la LCC et au développement durable dans le cadre de leurs fonctions.
- Une équipe de la direction sera dédiée à la réalisation d'un projet de recherche clinique portant sur l'adaptation aux changements climatiques chez les populations vulnérables.
- Un outil cartographique interactif, incluant différentes données utiles à la LCC, sera disponible en ligne pour les partenaires.
- Une trousse d'outils adaptés aux municipalités de la région (petite, moyenne, grosse) sera disponible afin de soutenir les initiatives et les efforts pour l'atténuation des changements climatiques.
- Le *Plan d'adaptation régional climatique (PARC)* sera publié.
- Au moins deux projets d'alimentation durable se réaliseront en milieu scolaire dans la région.
- Au moins deux projets de mobilité durable et active se réaliseront au sein de milieux municipaux de la région.
- Dans toutes les MRC, au moins un partenaire aura concrétisé une initiative en faveur de l'atténuation des changements climatiques en bénéficiant du soutien de la Direction de santé publique.
- Au moins un projet sera réalisé en milieu scolaire afin de favoriser la résilience face aux changements climatiques.

Thématique 3 : Réduire les vulnérabilités des tout-petits

Intervenir le plus tôt possible dans la vie des enfants, même avant leur naissance, constitue la base d'une trajectoire de services idéale, visant à favoriser leur développement harmonieux et l'adaptation des parents dans l'exercice de leur rôle. Pour ceci, nous visons les objectifs suivants :

- ➲ *Soutenir les parents, en particulier ceux vivant en contexte de vulnérabilité.*
- ➲ *Travailler en partenariat pour des milieux de vie favorisant le développement de tous les enfants.*
- ➲ *Protéger les tout-petits par la vaccination.*
- ➲ *Soutenir l'allaitement maternel et favoriser la création d'un lien d'attachement sécurisant.*



Situation régionale

- Selon le dernier recensement canadien (2021), on dénombre en Chaudière-Appalaches :
26 318 enfants âgés entre 0 et 5 ans, ce qui représente **5,9 %** de la population totale.
18 575 jeunes familles ont au moins un enfant de 0 à 5 ans, dont **13 %** de celles-ci sont monoparentales.
- Le taux régional d'allaitement exclusif suit une tendance à la baisse depuis 10 ans avec un taux de **45 %** au premier contact en suivi postnatal (données mises à jour auprès de la RAMQ en avril 2024).
- Selon l'*Enquête québécoise sur le développement des enfants de la maternelle* (Institut de la statistique du Québec, 2022), en Chaudière-Appalaches, près d'un enfant sur quatre est vulnérable dans au moins un domaine de développement :
 - Maturité affective : **11 %**
 - Développement cognitif et langagier : **11 %**
 - Compétences sociales : **8 %**
 - Santé physique et bien-être : **9 %**
 - Communication et connaissances générales : **8 %**
- En Chaudière-Appalaches, près de **96 %** des enfants de 4 ans et moins sont adéquatement vaccinés selon le calendrier de vaccination de ce groupe d'âge.

Actions en cours

- Surveillance de l'état de santé des tout-petits et des facteurs qui l'influencent.
- Poursuite de l'implantation du service Ma grossesse afin de rejoindre toutes les femmes enceintes, particulièrement celles en contexte de vulnérabilité.
- Offre de formation continue permettant le maintien des connaissances et des compétences de tout le personnel œuvrant en périnatalité et petite enfance au sein du CISSS de Chaudière-Appalaches.
- Déploiement du programme *Pour une maternité sans danger* et soutien-conseil aux médecins traitants en cohérence avec les guides nationaux de pratiques professionnelles.
- Mise en place de différentes stratégies afin d'implanter de façon durable les conditions favorables à l'allaitement dans les installations du CISSS, incluant une offre de formation continue et de soutien-conseil.
- Coordination du *Groupe de travail régional en petite enfance* et soutien des instances de concertation locales pour la mobilisation de tous les acteurs œuvrant auprès des tout-petits.

- Poursuite des services intégrés en périnatalité et petite enfance (SIPPE) dans la région et promotion des services auprès de tous les organismes communautaires et autres partenaires concernés de la région.
- Poursuite des services de vaccination aux tout-petits en fonction des meilleures pratiques.
- Mise en œuvre d'un plan d'action pour améliorer la protection des tout-petits contre les maladies évitables par la vaccination, dont notamment le déploiement d'une plate-forme informatisée pour la gestion des rendez-vous.
- Réalisation systématique d'entretien motivationnelle auprès des mères venant de donner naissance pour l'immunisation des enfants (programme EMMIE).



Actions à venir d'ici 2026

- Rehausser l'offre de rencontres prénatales et postnatales en tenant compte du nouveau cadre de référence et de l'offre complémentaire des organismes communautaires, de manière à mieux adapter les services aux besoins des parents.
- Accompagner les équipes du Programme Olo et les nutritionnistes afin d'actualiser le cadre de référence sur *Le suivi Olo dans les 1000 premiers jours de vie*, notamment par l'animation d'une communauté de pratique.
- Accompagner toutes les équipes **SIPPE** pour l'atteinte des conditions d'efficacité dans la région (formation, rencontres interdisciplinaires, communauté de pratique, etc.).
- Offrir de l'expertise-conseil auprès des gestionnaires et des professionnels de l'organisation afin de soutenir la mise en œuvre de l'initiative *Amis des bébés* (IAB).
- Mettre en place des activités de vigie sur le taux d'allaitement et sur les activités de promotion associées, en collaboration avec les centres d'accouchement.
- Mettre en place un réseau de « championnes en allaitement » chez les professionnels œuvrant en périnatalité en milieu hospitalier et en CLSC sur tous les quarts de travail.
- Mettre en œuvre dans chaque territoire de MRC un projet pour la prévention de la maltraitance chez les enfants.
- Dans le cadre du programme *Agir tôt*, poursuivre le déploiement de l'offre vaccinale 18 mois jumelée à l'évaluation du développement de l'enfant.
- Intensifier le processus de relance auprès des parents des tout-petits non vaccinés ou qui présentent des retards vaccinaux.
- Rehausser la protection contre les infections respiratoires des tout-petits en soutenant l'intégration de nouveaux produits dans l'offre d'immunisation.
- Améliorer les stratégies de promotion de la vaccination des tout-petits en utilisant de nouvelles technologies et en consultant les parents.

 Le programme **Olo** tire son nom des premières lettres des mots **œuf**, **lait** et **orange**, lesquels symbolisent l'importance de la nutrition dans le développement des enfants.



Quelques cibles pour 2026

- 75 % des recommandations du nouveau cadre de référence balisant l'offre de rencontres prénatales et postnatales seront mises en place.
- 100 % des équipes du programme Olo seront accompagnées afin d'actualiser le cadre de référence sur *Le suivi Olo dans les 1000 premiers jours de vie*.
- 100 % des équipes **SIPPE** seront accompagnées pour l'atteinte des conditions d'efficacité.
- Tous les hôpitaux de la région auront mis en place un système de monitorage sur le taux d'allaitement.
- Tous les territoires de MRC déployeront un projet pour la prévention de la maltraitance chez les enfants.
- L'intervention *Agir tôt* sera offerte à 100 % des enfants de 18 mois de la région.
- Des sondages de satisfaction à l'égard des services de vaccination seront réalisés sur une base régulière auprès des parents et les résultats seront communiqués périodiquement aux gestionnaires responsables des services afin de permettre des mesures d'amélioration en continu.
- 90 % des familles auront bénéficié de l'intervention d'une consultante en entretien motivationnel à la vaccination lors de leur séjour en maternité.
- De nouvelles stratégies et des outils encore plus adaptés seront déployés afin de promouvoir et faire connaître l'offre en vaccination.

Thématique 4 : Renforcer la santé mentale de la population, en particulier celle des jeunes

La santé mentale représente le fondement du bien-être des individus et du bon fonctionnement d'une communauté. Il s'avère ainsi essentiel de soutenir notre population, en particulier les jeunes et leur famille, afin qu'ils puissent se développer positivement, s'épanouir, surmonter les défis de la vie, accomplir un travail fructueux et contribuer à la vie de leur communauté.

En travaillant en amont des problématiques et en déployant des actions de promotion et de prévention, il est possible d'influencer positivement la santé mentale de notre population et de diminuer les risques de développer des problèmes à plus long terme. Pour ceci, nous visons les objectifs suivants :

- ⇒ *Travailler en partenariat pour des milieux de vie favorisant le développement optimal des jeunes.*
- ⇒ *Offrir des services préventifs dans les milieux de vie des jeunes.*
- ⇒ *Promouvoir la santé mentale au sein de la population et dans les milieux de travail afin de prévenir les problèmes d'adaptation et le suicide.*



Situation régionale

- En Chaudière-Appalaches, **une personne sur trois (33 %)** présentait un niveau élevé de détresse psychologique en 2020-2021, ce qui représente une hausse considérable par rapport 2014-2015.
- En 2020-2021, **la moitié des jeunes de 15 à 17 ans** de la région présentait un niveau élevé de détresse psychologique. Cette proportion a ainsi doublé depuis 2014-2015.
- En 2020-2021, **11 % des jeunes** de 15 à 24 ans rapportaient avoir songé au suicide ou avoir tenté de se suicider au cours des 12 derniers mois, constituant ainsi une hausse importante dans la région.
- En 2022, le taux de suicide de la région par 100 000 personnes était le **4^e plus élevé parmi l'ensemble des régions** du Québec. Entre 2017 et 2021, une moyenne de **73 décès** par suicide était relevée par année.



Actions en cours

- Surveillance de l'état de santé mentale de la population et des facteurs qui l'influencent.
- Poursuite de l'implication dans la table régionale de santé et éducation (MSSS-MEQ) afin de consolider les arrimages entre les deux réseaux.
- Poursuite des tables de concertation locales en santé mentale et jeunesse afin de consolider les liens entre les intervenants et permettre un soutien plus efficient aux partenaires.
- Soutien aux organismes communautaires pour le développement de projets de formation en santé mentale positive dans les écoles de la région.
- Accompagnement des milieux scolaires dans la planification, la mise en œuvre et l'évaluation d'initiatives favorisant le développement des compétences personnelles et sociales des jeunes ainsi que la création d'environnements favorables à la santé mentale positive.
- Accompagnement des milieux scolaires dans la mise en œuvre de projets favorisant la prévention des dépendances.

Découvrez le [Portrait de la santé mentale en Chaudière-Appalaches](#) publié en 2022.



- Soutien au déploiement de la naloxone dans les milieux scolaires en outillant les infirmières scolaires et les écoles et mise en place de trajectoires d'approvisionnement.
- Actualisation du plan d'action en santé mentale dans les milieux de vie fréquentés par les adultes, incluant les milieux de travail et les milieux municipaux.
- Poursuite du déploiement du *réseau de sentinelles* en prévention du suicide sur l'ensemble du territoire.
- Sensibilisation des employeurs, des comités de santé et sécurité et des travailleurs aux risques psychosociaux au travail, à la prévention du harcèlement, au stress, à la reconnaissance et au stress post-traumatique.
- Soutien des entreprises à l'identification et l'évaluation des risques psychosociaux en milieu de travail et pour la recherche et la mise en place de solutions.
- Soutien à l'élaboration et au déploiement de la politique sur le harcèlement en milieu de travail dans les entreprises du territoire.
- Poursuite du déploiement de la politique relative au continuum de prévention du suicide pour l'ensemble du CISSS de Chaudière-Appalaches ainsi que des procédures et des actions associées.
- Déploiement d'un plan de formation en prévention du suicide pour les intervenants du CISSS de Chaudière-Appalaches ainsi que ceux des milieux scolaires et communautaires.
- Actualisation de la formation « *Intervenir auprès des hommes en détresse* » destinée aux intervenants cliniques du CISSS de Chaudière-Appalaches et ceux du secteur communautaire.



Actions à venir d'ici 2026

- Renouveler et mettre en œuvre le plan d'action de *l'approche École en santé (AES)* et du *référent ÉKIP* avec chaque centre de services scolaires.
- Suivre et évaluer le déploiement des projets de formation en santé mentale positive dans les écoles en termes d'efficacité et de retombées, avec la collaboration des organismes communautaires.
- Poursuivre la promotion de l'utilisation saine des écrans auprès des jeunes, des équipes-écoles et des parents.
- Réaliser l'évaluation des projets de prévention des dépendances dans les milieux scolaires en termes de processus/mise en œuvre et de retombées précoces (perceptions, connaissance, attitudes).
- Intensifier le recrutement *d'éclaireurs* sur tout le territoire, incluant des intervenants communautaires et des citoyens, afin d'enrichir la *vigie psychosociale* mensuelle.
- Intensifier l'offre de services sur les risques psychosociaux en milieu de travail auprès des entreprises en lien avec la loi modifiée en santé et sécurité du travail.
- Adapter l'offre de service sur les risques psychosociaux en milieu de travail en répondant aux besoins spécifiques des travailleurs vulnérables, par exemple les travailleurs étrangers temporaires.
- Évaluer l'implantation de la politique de prévention du suicide dans le CISSS ainsi que les actions qui en découlent.
- Entreprendre un projet de recherche clinique afin de mieux comprendre la problématique du suicide dans la région ainsi que la trajectoire de services lors de décès par suicide.



Quelques cibles pour 2026

- Des projets découlant de l'*approche École en santé (AÉS)* et du *référent ÉKIP* seront déployés dans toutes les écoles.
- 100 % des équipes-écoles auront reçu une formation en santé mentale positive chez les jeunes.
- Les équipes-écoles seront outillées pour promouvoir une utilisation saine des écrans.
- Tous les projets de prévention des dépendances dans les milieux scolaires auront fait l'objet d'une évaluation intégrée des activités (dans une approche développementale).
- Un minimum de 500 personnes sera impliqué en tant qu'*éclaireur* afin de contribuer de manière significative à la cible nationale de 2500 éclaireurs.
- Des interventions en entreprise en lien avec les risques psychosociaux se réaliseront dans tous les secteurs d'activité économique de la région.
- Le *Guide de bonnes pratiques en prévention du suicide* sera connu et utilisé par tous les intervenants de la région.
- Le plan de formation en prévention du suicide sera dispensé auprès de 100 % des intervenants cliniques du CISSS de Chaudière-Appalaches.
- Un rapport de recherche décrivant la problématique du suicide dans la région sera complété.

Thématique 5 : Soutenir le vieillissement en santé

Selon l'analyse récente des tendances démographiques, une croissance importante du nombre d'aînés se fera sentir en Chaudière-Appalaches au fil des prochaines années. Cette transformation démographique aura un impact sur les services sociaux et de santé, d'où l'importance de s'associer avec notre population et les divers acteurs concernés pour comprendre et agir ensemble sur ce changement à venir.

Les prochaines années seront ainsi déterminantes dans l'adaptation de nos actions de santé publique pour favoriser l'amélioration des conditions de vie et le bien-être des aînés de la région. Pour ceci, nous visons les objectifs suivants :

- ⇒ *Travailler en partenariat pour la santé et le bien-être de tous les aînés.*
- ⇒ *Encourager les initiatives favorisant le vieillissement en santé.*
- ⇒ *Prévenir les chutes chez les aînés.*
- ⇒ *Protéger les aînés par la vaccination.*
- ⇒ *Développer des services préventifs en soins buccodentaires adaptés aux personnes âgées.*



Situation régionale

- En 2023, les aînés de 65 ans et plus représentaient **25 % de la population** de la région. D'ici 20 ans, en 2041, ils représenteront **30 % de la population** selon la projection estimée.
- La proportion d'aînés de 75 ans et plus passera **de 8 % à 12 %** de 2023 à 2041 et celle des 85 ans et plus passera **de 3 % à 7 %**.

Selon les données les plus récentes disponibles pour Chaudière-Appalaches :

- Neuf aînés sur dix (**90 %**) vivent à domicile (en ménage privé).
- Un aîné sur cinq (**21 %**) est en situation de faible revenu.
- Plus de huit aînés sur dix (**84 %**) se perçoivent en bonne santé.
- Plus d'un aîné sur trois (**36 %**) vit avec au moins une limitation fonctionnelle importante.
- Chaque année, un aîné sur quatre (**25 %**) est victime d'au moins une chute.
- Huit aînés sur dix (**80 %**) de 75 ans et plus sont hospitalisés à la suite d'une chute.
- Un aîné sur deux (**50 %**) de 65 ans et plus est protégé adéquatement contre les infections à pneumocoque.

Ces données sont tirées du [Portrait des aînés de Chaudière-Appalaches](#) publié en 2023.



Actions en cours

- Surveillance de l'état de santé des aînés et des facteurs qui l'influencent.
- Mobilisation des différents partenaires œuvrant auprès des aînés, notamment par l'animation des instances de concertation locales pour la santé des aînés.
- Soutien à l'organisation d'activités variées dans les communautés afin de maintenir les aînés actifs physiquement et impliqués socialement, contribuant ainsi à prévenir le déconditionnement et préserver leur santé cognitive.

- Accompagnement des municipalités dans le cadre de la démarche *Municipalités amies des aînés (MADA)* axée sur la création d'environnements sains et sécuritaires.
- Offre de formations pour le développement d'une vision positive du vieillissement et la lutte à l'âgisme auprès des partenaires internes du CISSS de Chaudière-Appalaches ainsi qu'aux partenaires du secteur communautaire.
- Évaluation des besoins de la clientèle du Programme intégré d'équilibre dynamique (PIED) afin d'en bonifier l'offre, en collaboration avec les directions contributrices du CISSS de Chaudière-Appalaches.
- Soutien à la bonification de l'offre des activités du réseau VIACTIVE dans la communauté.
- Réalisation de travaux d'amélioration des services afin de mieux protéger la clientèle des aînés contre les infections, incluant les virus respiratoires saisonniers.
- Formation et soutien des responsables des milieux de vie communautaires afin que les bonnes pratiques en prévention et contrôle des infections (PCI) soient appliquées au quotidien et lors d'éclosions.
- Collaboration à la mise en œuvre des services préventifs en soins buccodentaires et prothétiques dans les centres d'hébergement de soins de longue durée (CHSLD) de la région.

Actions à venir d'ici 2026

- S'approprier et déployer le *Plan d'action gouvernemental 2024-2029 LA FIERTÉ DE VIEILLIR* et le cadre de référence de *l'approche intégrée de proximité pour les personnes aînées (AIPPA)* afin de mieux œuvrer avec, par, et pour les personnes aînées.
- Renforcer les mécanismes de concertation entre les différentes instances qui travaillent pour les aînés en Chaudière-Appalaches.
- Coconstruire un continuum de services innovant dans la région, issu de la concertation avec les personnes aînées et leurs proches, les citoyens et les partenaires concernés.
- Intensifier les pratiques cliniques préventives pour la prévention et le suivi de maladies chroniques.
- Bonifier les programmes et services existants par le soutien et l'accompagnement des partenaires concernés pour l'adoption des meilleures pratiques pour un vieillissement en santé.
- Mettre en place différentes stratégies afin de mieux rejoindre la clientèle des communautés au regard de la prévention des chutes en collaboration avec les partenaires communautaires.
- Promouvoir une trousse d'outils en prévention des chutes auprès de la population, à l'aide d'un plan de communication impliquant les directions partenaires et les acteurs du milieu communautaire.
- Bonifier les stratégies de promotion et de communication en vaccination ainsi que les bonnes pratiques en PCI afin de diminuer les conséquences des infections sur la santé et la qualité de vie des aînés.

👉 Le *Plan d'action gouvernemental 2024-2029 La fierté de vieillir* vise à soutenir la réalisation de 102 mesures portées par 34 ministères et organismes gouvernementaux partenaires. Ces mesures s'inscrivent dans 12 axes d'intervention pour améliorer les conditions de vie des personnes aînées.



Quelques cibles pour 2026

- L'appropriation du *Plan d'action gouvernemental 2024-2029 LA FIERTÉ DE VIEILLIR* et de l'AIPPA se traduira par une collaboration concrète entre tous les secteurs d'activité pour agir sur les milieux de vie des personnes aînées.
- Les instances de concertation locales seront optimisées par l'AIPPA sur tout le territoire pour la santé et le bien-être des aînés.
- Les acteurs concernés seront sensibilisés et formés selon l'AIPPA.
- Des pratiques préventives cliniques seront réalisées auprès de groupes ciblés afin de contribuer à prévenir ou à réduire les effets des maladies chroniques.
- Des activités de sensibilisation seront déployées pour le développement d'une vision positive du vieillissement et les services montreront des adaptations tangibles en faveur des aînés.
- Des outils informationnels innovants et adaptés aux aînés circuleront sur le territoire pour la prévention des chutes et pour rejoindre un maximum de clientèle dans les communautés.
- Le réseau *Viactive* sera agrandi et présent dans tous les secteurs de MRC de la région.
- 100 % des RPA de la région auront reçu de la formation à l'égard des bonnes pratiques en PCI.

Conditions de réussite pour la suite

Cet exercice d'*Actualisation du Plan d'action régional de santé publique 2024-2026* vise à permettre une meilleure adaptation des services de santé publique. Il s'inscrit également dans la perspective de toujours améliorer la performance de nos services et d'utiliser de manière plus optimale nos différentes ressources régionales et locales, au bénéfice de la santé et du bien-être de la population.

Pour permettre l'atteinte des objectifs ciblés à l'égard des différentes thématiques et consolider nos actions pour la suite, les ingrédients suivants paraissent essentiels :

1. L'intégration des services et la collaboration

Nos actions de santé publique doivent être menées de manière globale et intégrée, dans un esprit de collaboration et de complémentarité avec les divers partenaires et la population interpellés par la santé et le bien-être collectif. Il est ainsi essentiel de travailler en synergie, tant à l'interne du CISSS de Chaudière-Appalaches qu'à externe dans les communautés, puis en prenant en compte les différents secteurs d'activités (ex. : municipal, scolaire, milieux de travail).

Ensemble, entre partenaires, engageons-nous à communiquer efficacement et à consolider nos unions afin d'harmoniser davantage les services dans le respect des besoins et des particularités de nos communautés, ceci en mettant au premier plan les clientèles les plus vulnérables.

2. La planification rigoureuse et suivi de la performance

Nos actions de santé publique doivent être planifiées de manière détaillée et optimale. Pour ceci, nous avons récemment révisé nos façons de faire afin de pouvoir suivre plus facilement les avancements de nos équipes. Ainsi, des plans d'action opérationnels ont été élaborés au regard du suivi des feuillets du *Plan d'action régional de santé publique 2024-2026*. Ceux-ci permettront de faire le suivi des services en examinant les actions réalisées et à venir à court terme afin d'avancer progressivement vers l'atteinte des objectifs fixés. Ce suivi périodique (prévu aux trois mois) permettra également d'identifier les difficultés rencontrées et les améliorations nécessaires en cours de route. D'ailleurs, cette vision de planification et d'amélioration continue coïncide bien avec les orientations entourant le processus de l'agrément.

3. L'évaluation et l'amélioration continue des programmes et des activités

En continuité avec cette vision de planification et d'amélioration, nous avons également le devoir d'élaborer un plan d'évaluation complet. Ce plan servira à évaluer les besoins de la population, l'implantation et la mise en œuvre de nos services ainsi que les résultats et retombées obtenus en matière de santé et de bien-être de la population et ses sous-groupes.

Pour ceci, nous avons récemment révisé notre plan d'évaluation de direction afin d'avoir une vision commune des éléments à évaluer et des types d'évaluation possible, et afin de pouvoir les intégrer plus systématiquement dans notre pratique.

Conclusion

Cette *Actualisation du Plan d'action régional de santé publique 2024-2026* constitue une avancée significative pour la région de la Chaudière-Appalaches, offrant une vision claire des enjeux actuels et des besoins spécifiques de notre population. En s'appuyant toujours sur *Plan d'action régional de santé publique de Chaudière-Appalaches 2015-2025*, cette mise à jour assure une cohérence et une continuité précieuse tout en répondant aux réalités émergentes de notre territoire.

Cet exercice d'actualisation nous inspire ainsi à poursuivre et intensifier notre mise en œuvre actuelle et à mettre en place différentes actions innovantes afin de consolider nos efforts ou de développer de nouvelles initiatives permettant de mieux répondre aux besoins présents sur le territoire.

Pour y arriver, nous poursuivrons notre investissement dans la mise en place de leviers essentiels à l'atteinte de résultats souhaités, telles la collaboration et la complémentarité entre partenaires, la planification rigoureuse des services ainsi que l'évaluation et l'amélioration continue des programmes et des activités de santé publique. Nous poursuivrons également notre investissement à déployer des services de qualité, misant sur l'innovation, l'efficience, l'agilité et les expertises diversifiées.

Direction de santé publique du
CISSS de Chaudière-Appalaches

